



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX SUR LE
BOULEVARD PASTEUR**

Arrêté de Police N° 69-2021 (ST) du 05 septembre 2021

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales,*

Vu le code de la route,

Vu la demande écrite formulée par la société SATCOMS,

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux de
génie civil pour un raccordement électrique souterrain située face au
N°371 du Boulevard Pasteur.*

ARRETE

- ARTICLE 1 *Des travaux de génie civile pour un raccordement électrique souterrain
située face au N°371 du Boulevard Pasteur seront réalisés à compter
du lundi 18 octobre 2021 et pour une durée de 30 jours pour le compte
de Enedis.*
- ARTICLE 2 *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée. En
aucun cas, elle ne sera déviée sur la voie dédiée aux bus BHNS-Ligne
A sauf accord express du STAD.*
- ARTICLE 3 *La vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.*
- ARTICLE 4 *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux*
- ARTICLE 5 *La société SATCOMS exécutera les travaux et se chargera de la mise
en place de la signalisation réglementaire.*
- ARTICLE 6 *La société SATCOMS domiciliée, 18 chemin de Croisette 62118 Roeux
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de
DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

Fait à GUESNAIN, le 05 octobre 2021

*Le Maire,
Maryline Lucas*

